



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-083

Bilan à mi-parcours du Contrat de Région et de Solidarité Territoriale (Contractualisations)

7.51

Rapporteur : Josette PHILIPPE

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	32
Nombre de pouvoirs	6
Votants	38

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Aissa HIRTI, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Était absente non excusée

Lucie BROTIN

Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Josette PHILIPPE, Mariam CISSE donne procuration à Sébastien LEROUX, Talal ABDELKADER donne procuration à Christine PICARD, Amber NIAZ donne procuration à Silvia COUSIN, Huguette POISSON donne procuration à Jean-Michel POISSON, Laurent FONTAINE donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yucel KISA

Mairie de Dreux

2 rue de Châteaudun – BP 80 129 – 28 103 Dreux cedex – Tél. 02 37 38 84 12

Accusé de réception en préfecture
028-212601344-20220629-DEL2022-083-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022

Page 1 sur 3

La ville est sollicitée par l'Agglo du Pays de Dreux dans le cadre du bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) au même titre que le sera le Conseil de développement, afin de valider la maquette proposée dans le cadre des négociations avec la Région. On observe aucune modification majeure dans cette proposition d'ajustement de la maquette.

Pour rappel, la Ville de Dreux a d'ores et déjà bénéficié de subventions du CRST pour ces projets de théâtre, parc des Bâtes, ruches, gymnase Louis Armand qui représentent un montant total de subvention pour la ville de 1 984 600 €.

Cependant, le taux d'engagement du CRST reste faible à ce jour sachant que le contrat se termine en 2024. La ville de Dreux a une dynamique de requalification de ses espaces urbains, c'est pourquoi elle a souhaité amender la maquette initiale de 2 projets majeurs :

- Le Square de la République : 200 000 € de subvention
- La cour Louise Michel : 100 000 € de subvention.

Le premier projet découle du plan guide Action Cœur de Ville (ACV) réalisé en 2022 par Espace Libre dans une volonté de requalifier notre centralité, de le renaturer et d'améliorer son vivre-ensemble. Identifié comme un lieu incontournable du centre-ville, le Square de la République a besoin d'être réaménagé notamment avec une réappropriation de la Blaise. Le projet est en cours de définition et les travaux commenceront fin 2022.

La renaturation du square de la République s'appuie sur :

- Un lieu de vie et de rencontres pour développer l'attractivité du territoire (touristique, culturelle...)
- Des ouvertures sur l'eau sous forme de gradins proposant des espaces de détente et de vie autour du cours d'eau
- Une végétation adaptée en lien avec le vivre ensemble
- Un cheminement piéton permettant un accès à la Blaise

Le second projet découle d'une étude lancée en décembre 2021 dans le même objectif de lutter contre les îlots de chaleur qui se traduit par la désimperméabilisation des cours d'écoles. Ainsi une méthode de réalisation des cours d'école, en lien avec la transition écologique, est en cours de réalisation et s'appliquera dans les futurs projets. Cette méthode inclue fortement une démarche de co-construction et de concertation.

Ces travaux auront pour ambition de remettre au cœur de l'aménagement et des usages de la cour, le bien-être des enfants, le développement moteur et psychologique. Ces cours allieront désimperméabilisation et pédagogie (classe à l'extérieur). De fait, les cours rénovées proposeront des espaces plus naturels, davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie et des points d'eau, des aménagements plus ludiques et adaptés aux besoins des enfants, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace.

La première cour d'école qui fera l'objet de travaux de renaturation est celle de l'école Louise Michel située dans le quartier des Oriels pour laquelle les travaux commenceront au cours du second semestre 2022.

Ces deux projets sont pleinement éligibles au titre du CRST.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Josette PHILIPPE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Valide la proposition d'amender la maquette initiale du Contrat de Région et de Solidarité Territoriale
- Approuve la proposition de maquette pour le bilan à mi-parcours
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la proposition de maquette du bilan à mi-parcours

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et affichage le 30 juin 2022



**Le Maire,
Conseiller régional,**

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20220629-DEL2022-083-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022